29 janvier courant, à 11 heures de l'avant-midi. Cette commission tiendra ses séances dans la salle des sessions de la Cour d'appel, au Palais de justice, à Montréal.

Monsieur le Surintendant sera le bienvenu, s'il juge à propos d'assister à cette séance d'ouverture. Elle sera préliminaire. Seul le Secrétaire-trésorier de la Commission scolaire sera examiné et entendu. Messieurs les commissaires d'écoles en ont été notifiés et, en même temps, requis d'être présents.

Je demeure, avec considération, Votre bien dévoué,

(Signé) WILFRIM MERCIER, Commissaire.

## DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Québec, 27 janvier 1913.

L'Honorable Juge Mercier, Beauharnois.

Cher Monsieur,

ins sti-

Je vous remercie de m'avoir invité à la séance d'ouverture de la commission chargée de s'enquérir de l'accusation de péculat portée contre un des membres de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Vous voudrez bien agréer mes excuses, si je ne me rends pas à Montréal en cette circonstance particulière, et je vous laisse, en toute confiance, la direction de l'enquête.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur,

> (Signé) BOUCHER DE LA BRUÈRE, Surintendant.

> > MONTRÉAL, 7 janvier 1913.

Monsieur ACHILLE CUSSON, Sténographe officiel, Montréal.

Monsieur.

Je vous nomme, par les présentes, greffier et sténographe de la Commission chargée de s'enquérir de l'accusation de péculat, portée par Le Pays, le 28 septembre dernier, 1912, contre un des membres de la Commission scolaire catholique de Montréal, sans toutefois le désigner nommément, et ce. à l'occasion de l'acquisition, par cette dernière, de terrains situés à la Longue-Pointe.

Votre bien dévoué,

(Signé) WILFRID MERCIER, Commissaire.